CEGI
IMMOBILIER

SYNDIC ET GESTION DE COPROPRIÉTÉ
VENTE ET LOCATION
EXPERTISE ET CONSEIL
GESTION DE PATRIMOINE IMMOBILIER

WWW.IMMOCEGI.BE

Bruxelles le 10.06.2024,

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DE L'ASSOCIATION DES COPROPRIETAIRES DU PARC CHARLEMAGNE « PAVILLON 11 ET 12 » TENUE EN DATE DU LUNDI 10 JUIN 2024 A 17H30

Madame, Monsieur,

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai, s'est tenue en la salle du **Centre Saint Marc, Avenue De Fré, 76 à 1180 Uccle**, l'assemblée générale statutaire des copropriétaires des « Pavillons 11 et 12 » du Parc Charlemagne, situé avenue du Vossegat 10-12 à 1180 Bruxelles, BCE **0632.646.272.**, suite à la convocation de la sprl CEGI adressée aux copropriétaires en date du 22/05/2024.

1/ Présences et accueil – Annonce du quorum

Monsieur SWAELENS Guillaume, associé gérant de la SPRL CEGI, ouvrent la séance à **17H45** et souhaite la bienvenue aux copropriétaires présents, dont détails ci-après :

Quorum de présence	
Nombre de propriétaire(s) présent(s) :	27 propriétaire(s)
Ayant ensemble :	4.830 quotité(s)
Nombre de propriétaire(s) représenté(s) :	11 propriétaire(s)
Ayant ensemble :	1.580 quotité(s)
Total des propriétaires présents et représentés :	**38 / 72**
Total des quotités :	**6.410 / 10.000**

L'assemblée générale est donc valablement constituée pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

2/ Nomination du Président de l'Assemblée Générale, et de deux scrutateurs

Conformément aux prescrits de la loi sur la copropriété, le syndic signale qu'un copropriétaire doit nécessairement présider la réunion. Monsieur CASTAGNOLA accepte d'assumer ce rôle et obtient l'accord de l'assemblée générale.

Aussi, le syndic fait appel à deux scrutateurs afin de vérifier la liste des présences, ainsi que les votes intervenus lors de l'assemblée. Messieurs MAHIA et VAN DER PUTT se proposent. Elles en sont remerciées.

Le syndic assurera le rôle de secrétaire.

3/ Rapport de gestion sur les exercices arrêtés au 31.12.2023

Monsieur Swaelens remercie le Conseil de Copropriété pour sa collaboration dans la gestion de l'immeuble.

Monsieur SWAELENS fait état des actes de gestion posés durant l'exercice 2023.

I. PARC CHARLEMAGNE GROUPE B

La réunion annuelle s'est tenue en date du 25.05.2024. Les contrats réguliers ont été présentés comme suit :

CONTRAT	FOURNISSEUR	MONTANT
Assurance RC	AG Insurance	1.187,71 € / an
Chaufferie	ABC Technics	8.090,13 € / an
Espaces verts	FLORA	29.713,81 € / an
Contrôle des comptes	BCG	968 € / an
Eau	VIVAQUA	57.816,72 € (en 2023) 60.940,32 € (en 2022)

Gaz	Total (tarif variable àpd 07/2022)	156.623,71 € (en 2023) 183.543,11 € (en 2022)

Au niveau du Parc, les interventions extraordinaires exécutées en 2023 sont les suivantes :

- Remplacement des compteurs d'eau et calorimètres par Techem Caloribel ;
- Remplacement éclairage extérieur par Renard Technic (4.072,86 €) ;
- Remplacement de l'échangeur à plaque (11.526,44 €) ;
- Réparation des corps de chauffe des chaudières 3 et 5 (15.780,22 €) ;

Les dépenses 2023 au niveau du Parc sont détaillées ci-après :

ANNEXE N°1

NATURE DES DEPENSES	ANNEE 2018	ANNEE 2019	ANNEE 2020	ANNEE 2021	ANNEE 2022	ANNEE 2023	% s/tot Chg.	ECARTS 2023/2022
ASSURANCES	1.067,56 €	928,96 €	965,18 €	1.184,00 €	1.244,50 €	1.369,72 €	0,46%	125,22 €
INVESTISSEMENTS/TRAVAUX	6.399,00 €	7.105,22 €		3.608,38 €	4.562,92 €		0,00%	-4.562,92 €
FRAIS COPROPRIETE	2.095,04 €	3.139,19 €	1.310,00 €	1.086,74 €	4.116,17 €	2.067,66 €	0,69%	-2.048,51 €
FRAIS CHAUFFAGE/ EAUX(avec l'élect.)	161.137,76 €	176.804,43 €	174.061,19 €	167.001,13 €	254.959,08 €	233.795,00 €	77,93%	-21.164,08 €
GESTION APPART./HON. SYNDIC	11.143,22 €	11.362,41 €	11.527,66 €	11.567,73 €	12.449,04 €	13.367,10 €	4,46%	918,06 €
ENTRET. IMM. (Déchêts & nettoyage)	1.549,50 €	400,00 €	600,00 €	600,00 €	776,66 €	600,00 €	0,20%	-176,66 €
ENTRETIEN JARDIN	16.120,57 €	12.495,75 €	27.701,00 €	42.657,86 €	42.997,10 €	33.166,50 €	11,05%	-9.830,60 €
ELECTRICITE PARC		220,37 €	283,35 €	307,29 €	339,54 €	339,02 €	0,11%	-0,52 €
DIVERS PARC			1.306,80 €	353,42 €			0,00%	0,00 €
ENTRETIEN CHAUFFAGE	12.447,93 €	15.094,96 €	13.567,80 €	16.335,55 €	16.960,64 €	15.316,67 €	5,11%	-1.643,97 €
TOTAL CHARGES COURANTES	211.960,58 €	227.551,19 €	231.322,98 €	244.702,10 €	338.405,65 €	300.021,67 €	100,00%	-38.383,98 €
		Provisions appelées		234.350,00 €	284.979,24 €	300.000,00 €		
		Solde = compément de chg.		10.352,10 €	53.426,41 €	21,67 €		

II. PAVILLONS 11 ET 12

Les <u>entretiens courants</u> et contrats sont passés en revue :

CONTRAT	FOURNISSEUR	MONTANT

Entretien des ascenseurs	Schindler	7.795,74 €
Audit ascenseurs	Lift Expertise	1.633,50 €
Contrôle périodique des ascenseurs	AIB Vincotte	590,21 €
Prévention incendie	Ansul	1.713,60 €
Curage des égouts	Hydrojet	1.333,48 €
Maintenance des caméras	Security4All	238,50 €
Nettoyage	Mme Batista + société pour les poubelles	42.671,52 €
Syndic	CEGI	19.443,64 €
Assurances incendie et périls connexes	AG Insurance	15.426,69 €
Protection juridique	ARAG	2.077,52 €

Financement en cours :

Pour rappel, les travaux de réfection des terrasses en façade avant ont fait l'objet d'un financement bancaire dont les détails sont les suivants :

- Montant emprunté : 200.000 €
- Durée : 5 ans – Début 31.03.2021 / Fin 28.02.2026
- Taux d'intérêt : 1,65 % (fixe) – Soit 7.544,87 €

Les travaux extraordinaires exécutés en 2023 sont les suivants :

- Réfection des joints souples des pierres de parement : 1.973,72 €
- Réparation de dalles sur le parking : 1.998 €
- Réparation plomberie et chauffage : 2.404,06 €

- Travaux ascenseurs suite débordement dans les fosses : 5.205,34 €

- Il est noté qu'en 2024, une surface de 80 M² a été refaite sur le parking extérieur en vue d'assurer une stabilité du revêtement et limiter les problèmes d'infiltrations dans les parkings inférieurs.

Le syndic passe en revue **les dépenses exposées** durant les exercices écoulés : 2022 et 2023.

	2022	2023
ASSURANCE	16.326,78 €	18.080,34 €
INVESTISSEMENTS	14.542,14 €	0,00 €
FRAIS COPR.	15.083,29 €	11.388,46 €
FDS RESERVE GROUPE B	10.833,33 €	13.333,32 €
FRAIS PRIVATIFS	1.447,25 €	1.636,11 €
HONORAIRES	22.334,34 €	23.899,34 €
ENTRETIEN IMM.	12.184,31 €	16.017,45 €
NETTOYAGE + CONCIERGE	40.171,95 €	44.688,34 €
ASCENSEURS	11.259,27 €	15.349,93 €
JARDINS	14.445,55 €	11.066,87 €
ENTR.CHAUFFAGE	14.157,42 €	15.521,39 €
ELECTRICITE CHAUFFAGE	3.491,88 €	4.557,42 €
EAU IMMEUBLE	882,16 €	1.375,28 €
CHAUFFAGE ET EAU	66.420,54 €	57.952,09 €
TOTAL	**243.580,21 €**	**234.866,34 €**
Budget annuel appelé	212.998,08 €	245.996,10 €

Le bilan au 31.12.2023 est exposé comme suit :

Actif		Passif	
28 - Garantie au groupe b pour fds de roulement	2 913,64	100 - Fonds de roulement général	59 662,77
311 - Stocks clés	376,55	100240 - Réserve loyers	16 061,35
314 - Stock télécommandes	799,83	160 - Fonds de réserve général	28 634,74
410 - Copropriétaires	8 128,76	176000 - Solde emprunt dû à belfius	93 323,77
426000 - Solde emprunt dû par l'acp	93 323,77	410 - Copropriétaires	10 489,38
440 - Fournisseurs	31 620,29	440 - Fournisseurs	5 412,98
499 - Divers	280,00	494 - Compte de régularisation	11 129,76
4991 - Arrondis débiteurs	1,10		
5501 - Compte vue réserve - BE67088268359787	11 337,46		
5511 - Compte vue roulement - BE02068901577540	74 933,35		
Total actif	**223 714,75**	**Total passif**	**223 714,75**

Le fonds de réserve est alimenté comme suit :

- Remboursement bancaire : 42.000 € / an
- Reconstitution : 20.000 € / an

4/ Charges communes

4.1. Rapport sur les comptes arrêtés au 31.12.2023

Le bureau comptable BCG a confirmé la régularité des comptes – à travers un rapport qui a été communiqué à l'ensemble des copropriétaires - et suggère de les approuver.

10.- CONCLUSIONS.

Compte tenu des diverses remarques faites ci-dessus, nous proposons que votre assemblée :
1.- approuve les comptes de la période du 01.01.2023 au 31.12.2023
2.- approuve le bilan au 31.12.2023.
3.- renouvelle notre mandat comme "Commissaire aux Comptes" pour le prochain exercice aux mêmes conditions.
Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour BCG Srl
LAGNEAU Michel
Administrateur

Monsieur DEUVAERT que le commissaire aux comptes vérifie également par cout de sonde les comptes après répartition.

4.2. Approbation des comptes de l'ACP « Charlemagne Pavillons 11 et 12 » pour la période du 01.01.2023 au 31.12.2023 et du bilan arrêté au 31.12.2023

Il est procédé au vote quant à l'approbation des comptes du Charlemagne Pavillons 11 et 12 pour la période du 01.01.2023 au 31.12.2023, en ce compris le bilan arrêté au 31.12.2023.

Il est procédé au vote.

Quorum requis : Majorité absolue

% Pour :	100 %
% Contre :	0

**Voir tableau détaillé en annexe*

Décision : Les comptes de l'exercice 2023 de la copropriété Charlemagne Pavillons 11 et 12 sont approuvés.

5/ Décharge à donner

5.1. Conseil de Copropriété

Il est demandé de donner décharge au Conseil de Copropriété pour l'exercice 2023.

Il est procédé au vote.
Quorum requis : Majorité absolue

% Pour :	100 %
% Contre :	0

**Voir tableau détaillé en annexe*

Décision : L'assemblée générale approuve la proposition détaillée ci-avant.

5.2. Commissaire aux comptes

Il est demandé de donner décharge au Commissaire aux comptes pour la vérification de l'exercice 2023.

Quorum requis : Majorité absolue

% Pour :	100 %
% Contre :	0

**Voir tableau détaillé en annexe*

Décision : L'assemblée générale approuve la proposition détaillée ci-avant.

5.3. Syndic

Il est demandé de donner décharge au syndic pour les actes administratifs, comptables et techniques, posés durant l'exercice 2023.

Quorum requis : Majorité absolue

% Pour :	100 %
% Contre :	0

**Voir tableau détaillé en annexe*

Décision : L'assemblée générale approuve la proposition détaillée ci-avant.

6/ Parc Charlemagne Groupe B : Approbation des décisions arrêtées lors de la réunion inter pavillonnaire du 06.05.2024

Lors de la réunion inter pavillonnaire du Parc Charlemagne groupe B tenue le 06.05.2024, les décisions détaillées ci-après ont été arrêtées :

■ Comptabilité 2023 :

M. Lagneau a procédé à la vérification des comptes. Le rapport a été envoyé aux Présidents et les comptes ont été approuvés. Il fait état de ce qui suit dans le rapport de M. Lagneau :

10.- CONCLUSIONS
Compte tenu des diverses remarques faites ci-dessus, nous proposons que votre assemblée :
1.- approuve les comptes de la période du 01.01.2023 au 31.12.2023
2.- approuve le bilan au 31.12.2023,
3.- renouvelle notre mandat comme "Commissaire aux Comptes" pour le prochain exercice aux mêmes conditions.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour BCG SRL
Lagneau Michel
Administrateur

■ Rénovation chaufferie :

Il a été décidé d'envisager le renouvellement des chaudières dans un délai de 4 ans et de demander à chaque Pavillon de provisionner pour le 30.06.2029 au plus tard, un fonds de réserve spécial chaufferie d'un montant de 80.000 €.

■ Espaces verts :

- Il a été décidé de réaliser une visite de contrôle de maintenance avec les représentants du Parc et le jardinier. Cette visite a été organisée le 28 mai 2024.
- Il a été décidé d'étudier un projet de replantation à prévoir à partir d'octobre / novembre 2024.

■ Budget :

- Budget ordinaire annuel : 300.000 € (12.500 € / trimestre / Pavillon)
- Budget fonds de réserve annuel : 40.000 € (1.666 € / trimestre / Pavillon)

Il est procédé au vote sur la validation des décisions arrêtées ci-avant.

Quorum requis : Majorité absolue

% Pour :	100 %
% Contre :	0

**Voir tableau détaillé en annexe*

Décision : L'assemblée générale approuve les décisions détaillées ci-avant.

7. Travaux

7.1. Isolation structurelle du bâtiment (façades et toiture) : mandat à donner à un bureau d'architecture en vue d'établir un cahier des charges et un appel d'offres

Le syndic signale que des problèmes d'étanchéité des façades - à l'air et à l'eau - occasionnent des problèmes d'humidité - directe et via condensation - dans plusieurs appartements exposés sur les façades latérales.

Par ailleurs, des défauts d'étanchéité au niveau des toitures se présentent plus fréquemment. La membrane en « Derbigum » est usée.

Le financement terrasse s'achève au premier semestre 2026. Dès lors, il est proposé de mandater un architecte qui aura pour mission d'établir un cahier des charges et un appel d'offres pour les phases de travaux suivantes :

- Isolation et finition crépis sur les façades latérales uniquement
- Isolation et finition crépis les façades latérales et la façade avant
- Isolation et réfection de l'étanchéité des toitures

L'objectif serait de présenter le dossier lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025 et de faire exécuter les travaux - après avoir obtenu le permis d'urbanisme - en 2026.

Le syndic a demandé des offres aux architectes suivants :

- Green-Arch
- Medori
- IDDA

Après discussion il est proposé de faire appel au bureau MEDORI aux conditions suivantes :

Phase Etude :

Cette phase permettra à l'ACP de prendre les décisions en assemblée générale sur un projet et sur un budget précis basé sur une analyse des prix des entrepreneurs répondant au dossier « adjudication ».

Honoraires forfaitaire : **5.000€ hors TVA**, soit 6.050€ TVAC

Phase Réalisation :
Honoraires : **6% du cout des travaux** votés et réalisés

Quorum requis : Majorité absolue

% Pour :	100 %
% Contre :	0

**Voir tableau détaillé en annexe*

Décision : L'assemblée générale approuve les décisions détaillées ci-avant.

7.2. Sécurité immeuble : proposition visant à remplacer la parlophonie de l'immeuble par un nouveau système de vidéoparlophonie

Des dysfonctionnements sont constatés par rapport au fonctionnement de la parlophonie dans l'immeuble.

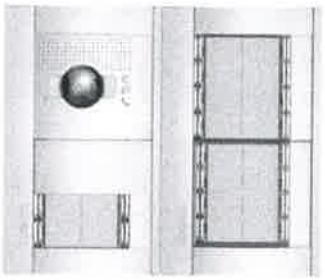
Par ailleurs, suite aux vols survenus récemment dans l'immeuble, le Conseil de copropriété estime que la vidéoparlophonie dans être imposée à chacun pour permettre d'identifier les visiteurs avant d'ouvrir la porte.

Des offres ont été demandées aux sociétés Security4All et Parle-au-phone, dont détails ci-après :

Parties Communes - Bticino (Bus 2fils) : matériel et main d'œuvre

3x Portier Video de rue Sfera, composé :

Platine de rue Sfera encastré pour le bus 2 fils avec les modules suivant : caméra couleur grand angle, micro haut-parleur, 20 boutons poussoirs retro-éclairés pour appel,
Couleur / Finition: Aluminium,



276x235x15 mm (LxHxP)
*Dessin non contractuel

Support sur mesure en Inox brossé pour encastrement parlophonie (avec face incline +/-60°) :
- largeur 400mm ; hauteur 400mm ; Profondeur 200mm

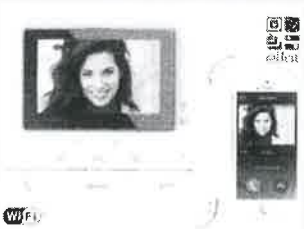
Offre Video. appareils de contrôle..., composée de :

- 1x contrôleur d'alimentation vidéo
- Relais pour contact de porte
- Distributeur vidéo d'étages
- Disjoncteur + coffret électrique
- Configurateur pour programmation des combinés intérieurs
- Raccords et petites pièces

Main d'œuvre pour les communs :

- Démontage du matériel existant
- Pose et raccordement du nouveau portier de rue
- Pose et raccordement d'un nouveau coffret pour module de contrôle
- Pose et raccordement des éléments de contrôle
- Pose et raccordement des alimentations
- Programmation du système
- Rangement et nettoyage du chantier

DETAILS	SECURITY4ALL	PARLE-AU-PHONE
Parties communes - BTICINO - Portier à rue, caméras, micro, boutons poussoirs, contrôleur, relais, distributeur, disjoncteur,	14.749,90 € TVAC	14.820,19 € TVAC

Poste 100 V16B (privatif) 	274 € TVAC	256 € TVAC
Poste 100 X16E 	408 € TVAC	392 € TVAC
Poste 300 X13E 	561 € TVAC	664 € TVAC

Il est proposé de voter sur :

- Le remplacement de l'installation actuelle par une vidéophonie (poste vidéophone imposé)
- Le choix de SECURITY4ALL (aux conditions détaillées ci-avant)
- La répartition des frais de l'installation commune sur base des quotités appartements et des postes individuels en privatif selon le modèle choisi. A défaut de réponse, le modèle de base (275 €) sera imposé.
- Financer les travaux communs par le biais d'un appel de fonds extraordinaire de 15.000 € appelé en deux trimestres (T3/2024 et T4/2024).

Quorum requis : Majorité des deux tiers des voix

% Pour :	100 %
% Contre :	0

*Voir tableau détaillé en annexe

Décision : L'assemblée générale approuve les propositions détaillées ci-avant.

8. Budgets 2023-2024

8.1. Budget ordinaire

Le budget 2022 s'est élevé à 246.000 € pour un réalisé de 234.866,34 €.

En 2024, les appels suivants ont été lancés :

- T1/2024 : 60.000 €
- T2/2024 : 60.000 €

Il est proposé d'appeler en 2024 / 2025, les montants suivants :

- T3/2024 : 60.000 €
- T4/2024 : 60.000 €
- T1/2025 : 60.000 €
- T2/2025 : 60.000 €

Il est procédé au vote sur les propositions ci-avant exposées.

Quorum requis : Majorité absolue

% Pour :	100 %
% Contre :	0

*Voir tableau détaillé en annexe

Décision : L'assemblée générale approuve les décisions détaillées ci-avant.

8.2. Budget fonds de réserve

Il est proposé d'alimenté les fonds de réserve comme suit :

1. Fonds de réserve générale = Le syndic rappelle qu'il y a lieu de maintenir l'alimentation du fonds de réserve à concurrence de 42.000 € / an (soit 10.500 € / trimestre) afin de couvrir le remboursement du financement Belfius.
2. Fonds de réserve général = En vue de reconstituer le fonds de réserve, il est proposé de maintenir son alimentation à hauteur de 20.000 € / an.
3. Fonds de réserve spécial vidéoparlophonie = deux appels de 7.500 € (T3/2024 et T4/2024).

Quorum requis : Majorité absolue

% Pour :	96 %
% Contre :	4%

Voir tableau détaillé en annexe

Décision : L'assemblée générale approuve les décisions détaillées ci-avant.

9. Election et/ou réélection des membres du Conseil de copropriété

En 2023, le Conseil de Copropriété se composait de Monsieur van der Put, Monsieur Haardt, Monsieur Kummer, Monsieur Mahia, et M. Castagnola (président).

Tous se représentent.

Il est procédé au vote sur les candidatures suivantes :

- Monsieur Castagnola se présente en tant que président : élu à l'unanimité
- Monsieur van der Putt se présente en tant qu'assesseur : élu à l'unanimité
- Monsieur Kummer se présente en tant qu'assesseur : élu à l'unanimité
- Monsieur Haardt se présente en tant qu'assesseur : élu à l'unanimité
- Monsieur Mahia se présente en tant qu'assesseur : élu à l'unanimité
- Monsieur Verstegen en tant qu'assesseur : élu à l'unanimité

10. Election et /ou réélection du Commissaire aux comptes

Monsieur Lagneau de la société BCG se représente pour vérifier les comptes 2024.

Quorum requis : Majorité absolue

% Pour :	100 %
% Contre :	0

Voir tableau détaillé en annexe

Décision : Le bureau comptable BCG est reconduit à l'unanimité dans sa mission.

12. Reconduction du mandat du Syndic CEGI sprl

Le syndic est démissionnaire et se représente.

Il est procédé au vote.

Quorum requis : Majorité absolue

% Pour :	100 %
% Contre :	0

Voir tableau détaillé en annexe

Décision : Le syndic est réélu pour assurer la mission de syndic de la copropriété jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Nous vous souhaitons bonne réception du présent procès-verbal, et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

SIGNATURES :

Le président de l'Assemblée générale :

CEGI sprl. :

Les copropriétaires présents :

CEGI IMMOBILIER

ACP Pavillons 11 & & 12 - Parc Charlemagne
Avenue du Vossegat, 10-12 à 1180 Uccle
BCE : 0632.646.272.

LISTE DES PRESENCES PAR ORDRE D'ARRIVEE
Assemblée Générale Ordinaire du lundi 10 juin 2024

Liste des copropriétaires	Quotités	(P)résent (R)eprésenté (A)bsent	N° de bulletin
Alaimo - Tacq Glosue & Mynam	10	a	
Aromart Mr Kummer	30	p	27
Babin Isabelle	130	a	
Bidegaray - Licznerska Lionel & Malgorzata	235	p	26
Birsanski	190	a	
Bruynbroek	130	r	4
Carlier	10	a	
Castagnola Justino	190	p	12
Castiaux Sheena	130	a	
Coscia - Ikhtiar	130	r	12
Decroly C/O M. Jacques	220	a	
Demarez	130	a	
Deuvaert	190	p	3
Dodrimont - Vertongen C/O Immo Cdb	200	p	20
Driessens	10	a	
Femsohn - Ganewski Sa'ar - Valerie	10	p	14
Fondaire	130	r	12
Ganseman Arnaud	130	r	12
Gonthier Emmanuelle	130	p	23
Gonzalez Suarez C/O Cegi Srl	140	r	4
Greisch	130	a	
Haardt-Jaquet	190	p	11
Haber	200	r	21
Hammarlund - Duran	190	a	
Heerbrant - Eiffling	190	p	1
Hellinckx	130	a	
Jans Bastin	30	a	
Janssens Paula	140	a	
Jeuniaux Martine	30	p	18
Jian Hua Yu - Lu C/O Yu Xiaojun	230	a	
Kummer	350	p	21
Lachman Albert	200	a	
Leonard Germaine	10	r	4
Lotfi Zahed	160	a	
Lotfi Sarah	130	a	
Louvois	10	a	
Magotteaux - Lavallo	130	a	
Mahia	190	p	24
Mairet - Hauwaert	190	r	12
Marl - Brismee	200	a	
Matthu	360	p	17
Meijers Mila	130	a	
Mergan	235	p	2
Moumal	220	a	
Norrenberg	30	a	
Peeters	130	r	4
Pierson Jeannine	200	r	12
Poursanidis - Morvan Ilias & Claire	200	p	25
Rabinowicz	200	p	10
Renard - Iglesias	30	a	
Schillinger - Simard C/O Cegi Srl	10	a	
Six - Zamora	220	a	
Surkyn Carine	130	p	8
Tavernier C/O Vangeenberghe	10	a	
Timmermans Vincent	30	a	
Trozzola - Cordier	190	r	11
Tsigounidis Kiriakoula	190	a	
Van Begin	30	a	
Van Der Putt	220	p	4
Van Elsen Emmanuelle	140	p	5
Van Roy Yves	150	p	15
Van Roye Michèle	30	a	
Vander Eecken	10	a	
Vanderhaegen Edouard	10	p	13
Vanhoutte Pauline	150	p	7
Venet Olivia	200	p	22
Verstegen - De Wagter Eric & Marie-Béatrice	350	p	6
Volcher	10	a	
Vulfs - Desmidt	190	p	16
Weber	140	p	9
Wiringer Nathalie	130	a	
Zhang	220	p	19

Quorum de présence	
Nombre de propriétaire(s) présent(s) :	27 propriétaire(s)
Ayant ensemble :	4.830 quotité(s)
Nombre de propriétaire(s) représenté(s) :	11 propriétaire(s)
Ayant ensemble :	1.580 quotité(s)
Total des propriétaires présents et représentés :	**38 / 72**
Total des quotités :	**6.410 / 10.000**

Tableau récapitulatif des différents votes intervenus lors de la présente Assemblée Générale

Points de l'Ordre du Jour :			4.2.	5.1.	5.2.	5.3.	6.	7.1.	7.2.	8.1.	8.2.	9.	10.	11.
		Quotités	Votes	Votes	Votes	Votes	Votes	Votes	Votes	Votes	Votes	Votes	Votes	Votes
Bulletin de vote n°	1	190	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Bulletin de vote n°	2	235	o	o	o	o	o	o	a	o	o	o	o	o
Bulletin de vote n°	3	190	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Bulletin de vote n°	4	630	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Bulletin de vote n°	5	140	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Bulletin de vote n°	6	350	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Bulletin de vote n°	7	150	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Bulletin de vote n°	8	130	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Bulletin de vote n°	9	140	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Bulletin de vote n°	10	200	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Bulletin de vote n°	11	380	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Bulletin de vote n°	12	970	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Bulletin de vote n°	13	10	o	o	o	o	o	o	a	o	o	o	o	o
Bulletin de vote n°	14	10	o	o	o	o	o	o	a	o	o	o	o	o
Bulletin de vote n°	15	150	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Bulletin de vote n°	16	190	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Bulletin de vote n°	17	360	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Bulletin de vote n°	18	30	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Bulletin de vote n°	19	220	o	o	o	o	o	o	n	o	o	o	o	o
Bulletin de vote n°	20	200	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Bulletin de vote n°	21	550	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Bulletin de vote n°	22	200	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Bulletin de vote n°	23	130	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Bulletin de vote n°	24	190	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Bulletin de vote n°	25	200	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Bulletin de vote n°	26	235	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o
Bulletin de vote n°	27	30	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o

Soit un total de : **6.410**

Résultats des votes :

% Pour :	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	96,43	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	
% Contre :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
% Total :	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	